Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_007-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 24 septembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 27 Votants : 29

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Florence RAUFFLET, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Michel CRIAUD, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Manuela CADOU, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN, Michèle COLLIN

Arrivée de :
Edith LE PALAIRE au bordereau N°2

Absents :
Monique DELANNOY donne pouvoir à Christine LE CADRE, en date du 28/08/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 22/09/2026

Date de convocation : 16/09/2026 Date d'affichage convocation : 17/09/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 01/10/2026

M. Jean-Luc PICHOT est désigné en tant que secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis dans leur intégralité sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac (https://www.youtube.com/watch?v=-CIOprEalfM)

Délibération 2026 09 007
CONVENTION PROM'NONS NOUS : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2026 ET DEMANDE DE FINANCEMENT 2027

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Muzillac a décidé de développer des partenariats avec d'autres structures et de favoriser l'accès aux équipements et aux spectacles culturels, au plus grand nombre.
A ce titre, la commune a signé une convention de partenariat pour le festival Prom'nons Nous, festival jeune public entre Golfe et Vilaine qui a eu lieu du 7 au 18 février 2026.

La Commune a bénéficié de subventions du Département (10 000 €), de la Région (6 000 €) et de la Direction Régionales des Affaires Culturelles (10 000 €) pour l'édition 2026 du festival Prom'nons Nous.
Comme convenu entre toutes les salles partenaires, le porteur du projet sollicite les subventions et procède au reversement, selon la répartition basée sur le pourcentage du budget artistique (cachets) consacré à l'évènement par chaque structure.
Au vu du budget réalisé en 2026, il convient donc de reverser une partie des financements perçus aux communes partenaires, selon le tableau ci-dessous :

Lieux	Cachet	*Calcul %*	*% arrondi*	*CD*	*CR*	*DRAC*
Muzillac	15 775.75 €	19.39 %	19.4 %	1 938.68 €	1 163.21 €	1 938.68 €
Nivillac	12 140.00 €	14.92 %	14.9 %	1 491.88 €	895.13 €	1 491.88 €

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260924-2026_09_007-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Questembert	9 600,00 €	11.80 %	11.8 %	1 179.74 €	707.84 €	1 179.74 €
Saint Avé	14 785.70 €	18.17 %	18.2 %	1 817.01 €	1 090.21 €	1 817.01 €
Sarzeau	11 368.00 €	13.97 %	14.0 %	1 397.01 €	838.21 €	1 397.01 €
Séné	8 914.35 €	10.95 %	11.0 %	1 095.48 €	657.29 €	1 095.48 €
Vannes	8 790.00 €	10.80 %	10.8 %	1 080.20 €	648.12 €	1 080.20 €

Total	81 373.80 €	100,00 %	100,00 %	10 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €

Il convient par ailleurs d'autoriser Mme la Maire à signer une convention de partenariat pour l'édition 2027, du 6 au 26 février.
Le centre culturel du Vieux Couvent (Mairie de Muzillac) est porteur du projet financier en 2027.

Le centre culturel Le Vieux Couvent sollicite, dans la cadre de cette manifestation, des subventions auprès de la région Bretagne (10 000€) et du département du Morbihan (20 000 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE Mme la Maire à reverser les financements perçus en 2026 aux communes partenaires, selon la répartition détaillée ci-dessus ;
- AUTORISE Mme la Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée pour le festival Prom'nons Nous 2027 ;
- AUTORISE Mme la Maire à solliciter un financement auprès de la région Bretagne, du département du Morbihan pour la programmation du Festival Prom'nons Nous 2027 ;
- AUTORISE Mme la Maire à répartir les subventions obtenues entre les structures partenaires conformément aux dispositions de la convention de partenariat.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
	